

Les joueurs à la touche

Il est possible pour les rencontres officielles que les remplaçants puissent officier comme « arbitres assistants » et participer à la rencontre comme joueur, mais uniquement pour les 2 dernières divisions du District, à savoir la Promotion de Première Division et la Deuxième Division.

Ce principe est valable également pour les matchs de coupes de District : Coupe Amédée Andry et Coupe Robert Bonnefille.

En aucun cas, les remplaçants inscrits sur la feuille de match avant le coup d'envoi de la rencontre ne peuvent officier comme arbitre central.